vandeputte
SAFETY EXPERTS

MAINTENANCE SERVICES

Vandeputte – votre partenaire pour le contrôle, l'entretien et la réparation

Pourquoi faire appel à Vandeputte pour le **contrôle, l'entretien** et **l'inspection** de vos produits à entretenir ?
Voici les quatre raisons principales:

Un suivi clair et structuré de A à Z

Pour nous, il est important que vous puissiez bénéficier à tout moment d'une **vue d'ensemble** du statut de vos produits à entretenir. Tous les produits qui parviennent à Vandeputte sont donc **enregistrés** et accompagnés d'un **rapport de test** complet. Nous pouvons ainsi également vous informer à temps lorsqu'un nouvel entretien est souhaitable. Vous avez un même interlocuteur pour toutes vos questions.

Qualité garantie grâce à des techniciens certifiés et expérimentés

Vandeputte travaille avec ses **propres techniciens**, qui bénéficient de longues **années d'expérience**.
Ils procèdent uniquement aux travaux d'entretien pour les **marques** pour lesquelles ils ont reçu une **formation spécifique** et pour lesquelles ils sont **certifiés** par le fabricant.

Le fabricant ne propose pas d'obligation de certification ou de formation?
Les instructions sont alors demandées et le fabricant est consulté avant le début des travaux d'entretien..

Prestations de services sur et hors site possibles

Vous décidez du lieu où les travaux sont effectués. Ils sont exécutés par défaut dans notre **atelier de Puurs (Belgique)**, équipé des outils nécessaires tels qu'un compresseur d'air respirable, des bancs de test, des postes de calibrage pour la détection des gaz et des lave-linge/sèche-linge haute capacité professionnels.

Vous souhaitez remettre rapidement les articles en fonctionnement? Notre technicien se rend volontiers sur site avec le **véhicule de service** spécialement conçu à cet effet.

Les demandes de travaux sur site sont toujours évaluées en concertation et en fonction du nombre d'appareils à entretenir, des travaux à effectuer et du lieu où les travaux doivent être exécutés.

Délai d'exécution rapide

Pour garantir que les travaux sont exécutés aussi rapidement que possible, Vandeputte dispose d'un entrepôt d'entretien avec pas moins de **400 pièces différentes en stock**.

La pièce nécessaire n'est pas disponible en stock? Nous pouvons alors compter sur les **livraisons hebdomadaires** de nos fournisseurs.

Vandeputte
Belgique - Wallonie
Rue de Namur 101
B - 6041 Gosselies
T +32 (0)71 25 87 25
F +32 (0)71 25 87 20
info.wallonie@vdp.com

Vandeputte
France Nord
2 Route de Crochte
F - 59380 Socx
T +33 (0)3 28 60 72 00
F +33 (0)3 28 64 84 70
info.france@vdp.com

Vandeputte
France - Ile de France
Orlytech Bât 518
4 allée du Comm. Mouchotte
F - 91320 Wissous Cedex
T +33 (0)1 70 03 36 40
F +33 (0)1 70 03 36 39
info.france@vdp.com

CERTIFICATION DES **BOUTEILLES D'AIR COMPRIMÉ**

vandeputte
SAFETY EXPERTS

Pourquoi procéder à une certification de vos bouteilles d'air comprimé?

Les bouteilles d'air comprimé respirable doivent être certifiées **tous les cinq ans**, jusqu'à la fin de leur durée de vie. Cette obligation s'applique aussi bien aux **bouteilles en acier** qu'à **celles en composite**. Pour les bouteilles en composite plus anciennes, le délai peut même être de trois ans.

Qu'implique la certification?

Les étapes suivantes sont effectuées lors de la certification des bouteilles d'air comprimé:

- **Purge de l'air** éventuellement restant
- **Démontage** du robinet
- Envoi et récupération auprès de **l'organisme de contrôle officiel**
- **Montage** du robinet (le robinet qui se trouvait initialement sur la bouteille est remonté)
- **Remplissage** de la bouteille d'air comprimé
- **Remplacement** du **joint torique** du robinet
- **Mise en place** d'un bouchon (en l'absence de bouchon) et d'un système de verrouillage
- Création d'un **rapport de test** détaillé
- **Enregistrement** de la bouteille d'air comprimé, ainsi que des travaux effectués dans la base de données de Vandeputte

Parallèlement au **contrôle standard**, nous avons également la possibilité de **monter de nouveaux robinets** et de **nouveaux bouchons** ou de **procéder à des modifications** (installation d'une protection contre l'écoulement, par exemple).

Pour des raisons de sécurité, toutes les bouteilles sont équipées d'un bouchon, moyennant un supplément en l'absence de bouchon lors du retrait ou de la livraison de la bouteille.

Si la bouteille ne passe pas la certification, Vandeputte peut également se charger de la **destruction des bouteilles concernées**, avec justificatif

Où la nouvelle certification est-elle effectué?

La **préparation** et le **suivi** de la nouvelle certification des bouteilles peuvent uniquement avoir lieu **dans notre atelier**.

La certification est quant à lui exécuté en collaboration avec l'organisme de **contrôle reconnu**.

Quelles bouteilles d'air comprimé Vandeputte peut-il certifier?

Toutes les bouteilles d'air comprimé respirable peuvent être envoyées à Vandeputte pour une nouvelle certification. La nouvelle certification s'effectue toujours **indépendamment de la marque**. Les bouteilles en acier peuvent également être **nettoyées au jet** à l'intérieur, si cela est exigé après le contrôle, et **repeintes**.

Enregistrement et entretien de suivi

Tous les **travaux effectués** et toutes les **pièces remplacées** sont consignés avec un **rapport de test** dans notre base de données.

Nous vous envoyons un **message** avant expiration de l'intervalle **d'entretien suivant**.

www.vdp.com | info@vdp.com